

CLIS de l'ancienne décharge de Néry Saintines Suivi des travaux de dépollution du site 26 janvier 2009

La CLIS du site de l'ancienne décharge de Néry-Saintines s'est tenue en mairie de Saintines, sous la présidence de Mme Jacquot, secrétaire générale adjointe de la sous-préfecture de Senlis. La liste des participants est annexée au présent compte rendu.

1- Bilan de la période d'essai de 3 mois de pompage des eaux

M. Marion, ADEME indique que depuis mi-septembre, les eaux drainées son traitées par la station. Les eaux rejetées dans l'Automne sont conformes aux seuils fixés par l'arrêté préfectoral. La période d'essai est donc concluante.

L'année 2009 sera la première année de fonctionnement et d'exploitation de la station de traitement.

M. Sénant, ZUBLIN indique que la station a connu une période d'arrêt de 6 jours liée au froid. Un capteur de pression a gelé et une pompe a dû être changée. La quantité d'eau traitée pour le mois équivaut néanmoins à celle qui a été traitée le mois d'avant. En effet, si une période d'arrêt relativement courte est déplorée, l'ensemble du système drainage/puisards stocke les eaux, qui sont en conséquence reprises lors du redémarrage du pompage.

Il n'y a pas eu de nouvelles dégradations sur le site.

La surveillance des eaux trimestrielles se poursuit. Il apparaît toujours de fortes concentrations de polluants dans les nappes profondes et superficielles sur le site. Néanmoins, les concentrations de polluants diminuent assez vite dès éloignement du site. L'ADEME dispose d'un budget de 340 000 € pour entretenir le site, et effectuer la surveillance des eaux jusqu'en 2011.

2- Nuisances olfactives

Commence Commence

- M. Marion reconnaît qu'il persiste des odeurs autour du site. Il n'y a plus d'odeurs au niveau de la zone de drainage mais il reste moins d'une dizaine de zones d'émergence, là où la nappe affleure. Le problème consiste à localiser précisément ces zones d'émergence.
- M. de Marsily, Expert indique que pour remédier à ces nuisances il est possible de déposer un remblai de terre sur un mètre d'épaisseur.
- M. Sylvestre, Expert propose que l'ADEME fasse réaliser une nouvelle étude pour localiser ces zones.
- M. Marion répond que ce point est en discussion avec la DRIRE.

Les élus observent que les nuisances olfactives se sont déplacées : Elles ne sont plus sur la zone drainée, mais à la périphérie du site c'est à dire à l'entrée des villages de Saintines et de Béthisy Saint-Pierre. Elles sont ressenties particulièrement le soir. En outre, la coupe d'arbres (peupliers) effectuée sur des parcelles privées a accentué la propagation des odeurs.

Le maire de Béthisy-Saint-Pierre regrette qu'après des investissements aussi importants ce problème d'odeurs persiste.

M. Cussaguet, président de l'association de riverains de la décharge de Néry-Saintines demande si une étude de risque a été réalisée. M. Marion répond que cette étude a été effectuée par l'INERIS. Elle a conclu qu'il n'y a pas de risques sur la santé des promeneurs.

3- Sécurisation du site

M. Cussaguet demande à savoir également où en est la proposition des experts de recouvrir le site de terre. M. Marion répond que cette option n'a pas été retenue pour favoriser le lessivage des sols par les pluies et ainsi favoriser la dispersion des polluants.

M. de Marsily précise que pour les odeurs, il convient de vérifier les lieux d'émanations et les traiter en les enfouissant sous un mètre de remblais. S'agissant du haut de la carrière, les experts ont demandé, depuis le début, à la puissance publique d'acquérir les terrains, et de remblayer sur une hauteur d'un mètre pour éviter l'extraction de déchets. Or, l'Etat n'a pas retenu cette proposition. Les terrains appartiennent à trois propriétaires privés. Néanmoins, il leur a été demandé de clôturer leur parcelle. Selon, M. de Marsily les propriétaires sembleraient a priori d'accord que du remblai soit mis en place sur les déchets sub-affleurants sur leur terrain.

Le maire de Béthisy-Saint-Pierre évoque la possibilité de clôturer le site, notamment sur la partie route. M. Marion propose de réfléchir à la fermeture du site pour sécuriser la station de traitement mais pas pour interdire aux enfants d'accéder à la zone drainée. Le site ne présente pas de danger, les regards sont fermés par de lourdes plaques en fontes. Le danger se situerait plutôt à l'extérieur de la zone drainée, de l'autre côté de la RD 98.

4- Emergence sur la RD 98

Les élus abordent un autre problème : des résurgences d'eau sur la RD 98. Le maire de Saintines indique qu'il est intervenu de nombreuses fois auprès du Conseil Général pour que ses services canalisent cette source d'eau. Les travaux de voirie réalisés par le Conseil Général, gestionnaire de la voirie, n'ont pas réussi à régler ce problème. M. Lecat, DDEA évoque un problème de stabilité de la chaussée.

Le maire de Béthisy-Saint-Pierre souhaiterait que cette source soit captée et qu'elle soit redirigée vers le réseau de drains pour que les eaux soient traitées.

M. Marion indique qu'il s'agit d'un problème que l'ADEME ne peut traiter puisqu'il se situe sur la route départementale. Cependant, si le Conseil Général réalise les travaux de voirie, il sera possible de rediriger les eaux vers la station de traitement. M. Marion estime que les eaux qui remontent sur la route sont certainement polluées. Il est d'accord pour faire analyser ces eaux lors de la prochaine campagne de mesure sur les piézomètres.

Les drains drainent la nappe superficielle, il est probable que la source se situe à un niveau inférieur.

Mme Jacquot note qu'il reste trois problématiques majeurs :

- -les nuisances olfactives,
- -la sécurisation du site
- -la résurgence des eaux sur la RD 98

Mme Jacquot demande si les soucis de communication qui avaient été soulevés lors de la dernière commission locale d'information et de surveillance sont réglés. Les maires répondent qu'ils reçoivent bien le bulletin mensuel de l'ADEME et qu'il est affiché en mairie.

Mme Jacquot rappelle que lors de la dernière réunion, il avait été évoqué l'éventualité d'organiser une inauguration de la station de traitement en présence d'un ministre. Compte tenu des problèmes d'odeurs qui persistent, elle propose d'attendre que cette problématique soit résolue.

En terme de calendrier: M. Marion indique que la commission d'attribution du budget pour obtenir les crédits pour réaliser l'étude se réunira en mars ou en juin 2009. L'étude de prospection des eaux émettrices ne pourra débuter qu'en septembre - octobre 2009.

Mme Jacquot demande à M. Marion de faire figurer sur le bulletin mensuel, l'état d'avancement de ce dossier. La prochaine CLIS aura lieu en septembre 2009.

La réunion est suivie d'une visite du site.

Pour le Sous-Préfet, La secrétaire générale adjointe,

> <u>Signé</u> Sandy JACQUOT